L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 20 MAI 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 mai.—Temps probable: baromètre stationnaire, vents d'est passant au sud, temps partiellement couvert et pluie.

Température du 19 mai 1880

Thermomètre de C. Dubamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	68	20
Midi	77	25
3 P. M	80	27
6 P. M	76	24

Bulletin météorologique.

Mercredi, 19 mai, 3 h. 08 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo	86	Louisville, Ky	86
Atlanta	85	Memphis, Tenn	84
Brownsville, Tex	77	Mobile, Ala	87
Cairo, Ill	85	Montgomery, Ala	87
Chattanooga, Tenn	82	Nashville, Tenn	81
Cincinnati, O	82	New Orleans, La	81
Davenport, Iowa	79	Omaha, Neb	80
Dubuque, Iowa	78	Pittsburg, Pa	89
Galveston, Texas	81	Savannah, Ga	81
Indianola	85	Shreveport, La	77
Keokuk, Iowa	70	St-Louis, Mo	83
Key West, Fla	81	St Paul, Minn	74
La Crosse, Wi	76	Vicksburg, Miss	84
Leavenworth, Kas	68	Yankton, D. T	78

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses)

Augusta	.05	Nashville, Tenn	4.05
Cairo, Ill	9.06	New Orleans*	2.02
Cincinnati, O	8.02	Omaha, Neb	7.06
Davenport, I	8.10	Pittsburgh, Pa	12.02
Keokuk, Iowa	7.02	Shreveport, La	15.07
La Crosse, Wi	7.04	St Louis, Mo	6.10
Leavenworth, Ky	6.02	St Paul, Minn	40.00
Louisville, Ky	18.09	Vicksburg, Miss	2.09
Memphis		Yankton	

*Au-dessous des hautes eaux de 1874.

GEORGE E. ROBB,

Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Artages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures.

MARIAGES—John M. Nagle à Fanny Turner. William Wild à Mlle Louise Leidner. William E. Voelkel à Mlle Emma Aurich. Marcellus Vallas à Mlle Margaret McNeill. John Crew à Mme Catherine Knell.

NAISSANCES—Thomas J. Hanafy, une fille, 24 janvier.

Mme Peter Urbeso, un garçon, 6 mai.
Louis Farrari, une fille, 5 mai.
C. J. Wingate, un garçon, 12 mai.
Jos. P. A. Gast, un garçon, 12 mai.
P. A. Bacas, une fille, 5 mai.
Fred Fink, une fille, 3 avril.

DÉCÈS—Elisabeth Coteman, 1 mois, au coin des rues St-Charles et Jena.
Willie Thomas, 4, 1 an, No 405 Magasine.
Mary Josephine Arbor, c, 7 mois, rue Royale, près de la rue Hancock.
Clara Hanafy, 3 mois, No 89 rue Cypress.
Edw. Levy Wesley, c., 6 mois, No 455 de la rue Terpsichore.
Mary Winston, c., 60 ans, rue Anne, près Adams, native de la Virginie.
John G. Krauter, 14 jours, au coin des rues Craps et Musique.
G. L. Littlefield, 10 mois, rue Dorgenois, près de la rue Palmyre.
Mary Ann Kennedy, 7 jours, No 111 rue St-Bernard.
Benjamin Granger, 14 ans, No 553 1/2 de la rue Craps, natif de la Nlle-Orléans.
Alexis Anderson, c., 1 mois, rue St-Bernard, près de la rue Libéral.
Marie T. Calderon, c., 18 jours, No 257 de la rue Villeré.
John Gast, 7 jours, No 450 rue Poydras.

De l'eau dans les ruisseaux qui avoisinent le marché français.—La pompe qui doit fournir de l'eau pour tous les ruisseaux de la ville.—Les travaux de l'association sanitaire auxiliaire.—Nous publions ci-après la traduction d'une lettre de MM. Elder, Fenner et Woodward, membres de l'association sanitaire, à M. Behan, administrateur du département du commerce.

Cher monsieur—Vos lettres, adressées au comité chargé de faire passer de l'eau du fleuve dans les ruisseaux, et dans lesquelles vous demandez que l'association fournisse de l'eau pour les ruisseaux ainsi que les environs du marché français, du marché aux légumes et du marché aux fruits—localités qui n'ont pas actuellement d'autres moyens de purification nécessaire, ont été présentées au comité exécutif.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre éloquent appel en faveur des milliers de personnes qui gagnent leur vie sur ces marchés, et des résidents du voisinage, a eu un résultat prompt et avantageux.

Pour mener à bonne fin cette entreprise importante, l'association a dû, cette année comme l'année dernière, solliciter le généreux appui de MM. Gordon & Gomila, qui lui ont prêté une puissante pompe de Blake, de MM. C. A. Whitney & Cie., qui lui ont accordé l'usage de leur machine. La compagnie des waterworks et la compagnie du gas lui ont prêté des tuyaux. Les travaux nécessaires au fonctionnement de la pompe seront exécutés sans retard. L'allocation votée n'était que pour deux mois, car un approvisionnement temporaire a toujours été une source de regrets pour l'association, qui considère comme une perte le coût du charbon et de la main d'œuvre.

Lorsque l'association demanda aux citoyens de l'argent afin qu'elle pût mettre la ville dans une bonne condition sanitaire et, par une disposition sage des fonds, éviter, peut-être, des malheurs incalculables, elle comprenait dans ses calculs une machine qui la mettrait à même de fournir de l'eau constamment, elle savait qu'une pompe convenable, des bâtisses, des tuyaux qui s'étendraient sur toute la façade de la ville ne coûteraient guère moins de $65,000 à $70,000.

Il fallait un commencement, et toute la somme que l'association possédait dans le moment—$45,000—fut confiée au comité.

L'association fit un contrat pour une pompe d'ample capacité et 10,000 d'un tuyau en fer de douze pouces.

On pose en ce moment la pompe aussi près du centre des travaux que le permet l'emplacement obtenu de la corporation. Les tuyaux s'étendent actuellement jusqu'à la rue Septième—partie supérieure de la ville.

Les employés posent maintenant le tuyau *dans le bas de la ville*, à partir de la pompe, et l'association ne cessera ses efforts que quand elle aura atteint les dernières limites de la ville, au-dessous de la rue du Canal.

Cet énoncé succint des vues et des intentions de l'association vous indique clairement qu'ayant établi une pompe d'une capacité suffisante pour faire couler de l'eau dans les ruisseaux de tout le devant de la ville, l'association brûle sa chandelle par les deux bouts en établissant une autre pompe au marché français.

Un proverbe dit que les gens pauvres, lorsqu'ils travaillent, ne sauraient profiter des meilleurs avantages ni avoir recours aux moyens les plus économiques, mais l'association ne peut pas croire que la grande Nouvelle-Orléans soit incapable de donner la somme qu'il faut pour achever ce grand travail. Elle demande aux citoyens de ne pas l'obliger à dépenser *une seule* des piastres qu'elle doit à la libéralité du petit nombre.

L'état sanitaire de la ville semblant à l'association d'une importance suprême, vous voudrez bien lui pardonner si elle s'étonne que les autorités municipales n'aient pas cru devoir consacrer à la propreté des marchés au moins une partie du revenu considérable qu'elle tire de ces mêmes marchés.

Nous sommes, avec respect, vos obéissants serviteurs,

T. S. ELDER, chairman,
EDW. FENNER,
THOS. J. WOODWARD.

Meeting de l'association sanitaire.—Il y aura CE MATIN à neuf heures précises, dans les bureaux de l'association sanitaire, bâtisse Morgan, coin Natchez et Magasin, une très importante réunion pour entendre le docteur Mitchell, du bureau national de santé, au sujet des règlements pour les bateaux à vapeur et les chemins de fer. Tous les citoyens sont invités à y assister.

L'affaire des Bons consolidés devant la cour de circuit.—L'affaire de M. Montgomery, porteur de Bons consolidés, demandant que la ville soit tenue de lever une taxe pour payer l'intérêt de ses Bons, a été soumise avant-hier, sur mémoires, aux juges Bradley et Wood siégeant dans la cour de circuit. La ville invoque pour sa défense le manque d'égalité et d'uniformité dans la taxe ordonnée par la loi de 1852.

Les commissaires créés par la loi 93 se sont réunis hier matin à la maison d'Etat.

La réclamation de $8,981,85 de M. J. V. Guillotte, greffier de la Sixième Cour de district, ainsi que celle de $7,899,25 de M. John Curry, greffier de la Quatrième Cour, qui avaient été renvoyées dans la séance de la veille, ont été approuvées; le secrétaire a été autorisé à émettre des certificats.

Cour Suprême de l'Etat.—Hier, à la Cour Suprême de l'Etat, dans les procès que Geo. C. Nercross intentait à M. et Mme P. Remende et Pierre Lecesne et autres—procès dans lesquels le demandeur—de même que dans l'affaire de Louis Fischel contre le Dr Armand Mercier, se fondant sur les titres que lui avaient donnés des percepteurs de taxes, réclamait certaines propriétés, les jugements des cours inférieures ont été réformés, et les demandes rejetées.

La cour a ordonné que les procès de M. John Schoeppenberger et A. Prados, contre la ville de la Nlle-Orléans, soient transférés à la cour d'appel de la paroisse d'Orléans, le montant réclamé ne dépassant pas $1000 mais excédant $500.

Les bons à primes devant la Cour Suprême de l'Etat.—Les plaidoiries dans les procès de Lucas E. Moore et du Sun Mutual Insurance Company contre la ville de la Nouvelle-Orléans, devant la Cour Suprême, et qui ont trait aux bons à primes, dont l'avocat de ville conteste la validité, ont continué hier; elles seront reprises ce matin; M. Henry B. Kelly et le juge Thomas parleront pour M. Moore, et MM. Henry C. Miller et E. B. Kruttschnitt pour le Sun Mutual Insurance Company. Les avocats que la Cour a entendus hier sont MM. McCaleb, Schmidt, Ferman et Semmes.

Cour de district.—A la quatrième cour, la succession de Charles M. Moria a été ouverte.

Albert L. Collins et James A. Gandet ont été émancipés.

A la cinquième cour, M. Joseph St-Cyr et autres vétérans de 1814-15 demandent un mandamus pour forcer l'auditeur à leur payer leurs pensions à raison de $12 par mois, dues le 31 mars 1880.

Cour du juge Miltenberger.—Bartholomew Pena, accusé d'insultes et de menaces a dû fournir un cautionnement de $150 pour répondre de sa bonne conduite.

Willie King, que le capitaine Galvin, de la station du premier precinct, accusait d'avoir enfreint l'ordonnance 2304 qui défend aux voitures se rendant du côteau de la Métairie en ville, par la rue du Canal, de passer du côté du deuxième district, a été renvoyé de la plainte à la requête de ce dernier, l'infraction à l'ordonnance ayant été faite par inadvertance.

L'officier de police Dan Mahoney, qu'un affidavit accusait d'emprisonnement illégal, a aussi été renvoyé de la plainte, M. C. Lopes, qui s'était trouvé lésé refusant de le poursuivre.

C. Lopes, accusé d'avoir troublé la paix, a été acquitté.

Bernard Lorette, pour s'être emparé indument d'une vache, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $500.

Mme J. M. Despeau, accusée d'insultes, a été requise de fournir un cautionnement de $150 pour répondre de sa bonne conduite.

Rudolphe Myer, Henry Waters et Lawrence Papopino, accusés de bris de paix, ont été condamnés à une amende d'une piastre ou à vingt-quatre heures de prison de paroisse.

Lizzie Lippa, Mary Ann Quinn, Mary Haley, pour ivrognerie; Virginia Sieburger, pour avoir enfreint l'ordonnance 528 qui a trait aux prostituées, ont été condamnées, les trois premières à une amende de $5 ou à dix jours de prison, la dernière à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Cour du juge Sheehan.—Wm Willis, John Burns ou Yorker, pour ivrognerie ont été condamnés à une amende de $2,50 ou à cinq jours de prison de paroisse.

M. J. Keegan, accusé d'avoir enfreint l'ordonnance qui défend de se baigner dans le fleuve, a été condamné à $5 d'amende ou à dix jours de prison.

Joe. Johnson, accusé de voies de fait, a été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement il passera dix jours en prison.

Thos. Motley, était accusé d'attaque à main armée et de décharge d'arme dans les limites de la ville, sur le premier chef il a dû fournir un cautionnement en attendant l'instruction, sur le second il a été condamné à $20 d'amende ou à 30 jours de prison de paroisse.

Wm. Coleman, accusé d'insultes, a été requis de donner un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il aura à passer cinq jours en prison. Il a été en outre condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

James Seymour, devra fournir un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite, pour ivrognerie. A défaut de cautionnement, il passera cinq jours en prison. Il a été en outre condamné à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Isaac Jamison, accusé de voies de fait, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Thomas Melia, accusé de tentative d'incendie à bord du steamer Iron Cross a été envoyé en prison en attendant l'instruction qui a été remise au 22 du courant.

Paragraphes.—Quelques personnes réclamaient à la Nlle.-Orléans la valeur de propriétés détruites, le 14 septembre 1874, par des *émeutiers*. Une cour de district avait donné gain de cause à la corporation. Notre Cour suprême, dont l'honorable Félix Poché était l'interprète, a maintenu le décret dans des termes que les héros de la glorieuse journée et les habitants de la métropole se rappelleront toujours avec fierté. "Ceux qu'on qualifie d'émeutiers, a dit le juge Poché, étaient un corps de citoyens et de patriotes bien organisés, obéissant aux ordres d'un gouvernement que le peuple avait établi et qui exerçait un pouvoir légitime. Ils défendaient le droit sacré de la résistance à l'oppression et à l'usurpation qui violaient leurs privilèges les plus chers. Les événements du 14 septembre, bien qu'ils n'aient pas eu de conséquences immédiates des événements du 9 janvier 1877, d'où surgit la véritable administration de l'Etat, n'étaient pas plus que les événements de 1877, les actes d'émeutiers ou d'une assemblée d'hommes turbulents. 1874 et 1877 font époque dans l'histoire de la Louisiane; nous le reconnaissons judiciairement. Ce qui s'est passé dans l'une et dans l'autre année ne peut rendre la ville responsable de dommages quelconques, car c'est par accident que la ville a été le théâtre de la lutte. De plus, les autorités municipales n'avaient, à l'époque, aucun contrôle sur la police, qui, sous l'empire des lois, faisait partie du gouvernement qui existait alors dans l'Etat. Il est prouvé que le 14 septembre, les policemen avaient été retirés des postes où ils étaient légitimement, accomplissant leurs devoirs, et avaient été changés en une brigade de milice; qu'armés, équippés et commandés, comme en temps de guerre, ils tentèrent de disperser les citoyens qui s'étaient réunis afin de protester contre les abus et les outrages d'un gouvernement usurpateur. Le décret du tribunal inférieur est, conséquemment, maintenu."

—Le Bayou St-John Social Club donne une fête, dimanche prochain, 23 du courant, au jardin Magnolia. Nos remerciements au comité pour les invitations.

—Le bureau connu sous le nom de "Baby Bond Board" s'est réuni hier matin, dans la salle du gouverneur. Après une consultation avec l'honorable McEnery, qui remplit les fonctions de gouverneur en l'absence du gouverneur Wiltz, avec l'avocat général et le trésorier de l'Etat, il a été résolu qu'après que la forme du *bond* aura été arrêtée l'impression sera confiée à l'American Bank Note Company. Les dénominations sont de $5, $100, $500 et $1000. Les bonds seront prêts et livrables le 1er juillet. Les frais d'impression n'atteindront pas $10,000, et il ne sera imprimé que le nombre de bonds nécessaire. Il en sera imprimé davantage, l'année prochaine, si les circonstances l'exigent.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $48,881 01 dont $3,785 75 provenant du département du revenu intérieur, $1,510, en or, $100 12, en argent, et $7,606, en billets, provenant de la douane, $3,100 du bureau de poste, $20,000 (transferts de fonds), $12,679 14 de différentes sources.

—A la cour criminelle supérieure, le jugement de Thomas Fitzpatrick, qui a déchargé une arme sur Clam Bonck et l'a grièvement blessé, le 1er janvier 1880, au coin des rues Dryades et Thalie, a été remis indéfiniment, à cause de l'absence nécessaire de l'avocat de la défense.

—On a essayé, hier matin, de mettre le feu au magasin de comestibles de J. Haberlin, encoignure Grande Route St-Jean et rue Sauvage. Plusieurs parties de la bâtisse étaient saturées d'huile de charbon. Les officiers Slattery et Frank ont vu les incendiaires, qui ont disparu dans l'obscurité.

—Trois joueurs d'orgue ont été arrêtés au coin des rues Douane et Remparts parce qu'ils y gênaient la circulation.

—Depuis qu'il est tellement question, ici et à Washington, des incendies qui éclatent sur les steamers et les navires chargés de coton, les capitaines et la police sont aux aguets; il en résulte, jusqu'à présent, une arrestation—celle du garde de l'*Iron Cross*, Thomas Melia, que M. Randall, capitaine du navire, accuse d'avoir mis le feu à bord, le 22 du mois dernier. Le capitaine a été secondé dans ses recherches par les frères Hennessey et l'officier Gaster, aides du chef de la police que remplace momentanément l'habile Galvin. Il paraît que peu de jours avant l'incendie, Melia se plaignit à Andrew Stencel, garde du *Beau Monde*, amarré à côté de l'*Iron Cross*, de la modicité des salaires que reçoivent les *cotonmen* de navires; il aurait ajouté qu'il pouvait gagner deux cent cinquante piastres en allumant dans la cale un feu qui ferait assez de fumée pour attirer l'attention du bateau de sauvetage. Stencel oublia ces paroles, mais s'en souvint lorsque l'incendie éclata, et le communiqua au capitaine Randall, qui a formulé une plainte, hier matin, devant le juge Steuben.

—Hier matin, à six heures, une rixe a eu lieu au No 61 de la rue Dryades entre Ed. Curtis et Thos. Motley. Curtis a été blessé au bras droit. Il a été transporté à l'hôpital où sa blessure a été pansée; Motley a été arrêté.

—M. W. M. Bility, accusé M. Reddel? [illegible] d'extorsion d'argent sous de faux prétextes.

—Sarah Cohen, âgée de quatre ans, a été grièvement mordue par un chien au No 47 de la rue Girod.

—Plusieurs coups de pistolet ont été tirés au coin des rues Esplanade et Chartres.

—Geo. Green et Jules Baptiste accusés de [illegible] chacune ont été arrêtés à l'encoignure des rues Cadix et Camp.

—Hier matin, vers une heure, M. C. Johnson, en se rendant chez lui, a été arrêté au coin des rues St-André et Annonciation, par quatre individus qui lui ont enlevé tout l'argent qu'il avait sur lui: deux piastres.

—Le corps d'un individu a été trouvé flottant dans le fleuve, en face de la propriété de M. Cazelar, à trois milles et demi au-dessous d'Alger. Le coroner en a été averti.

—Louis Lawson, a eu la main écrasée tandis qu'il travaillait à bord du steamship Chalmette.

—Hier, le lieutenant gouverneur McEnery, remplissant les fonctions de gouverneur, en l'absence du gouverneur Wiltz, a nommé M. J. N. Lusse, notaire de la paroisse Catahoula.

—Hier matin, à neuf heures et demie, H. Levy, âgé de douze ans, est tombé accidentellement dans le vieux Bassin, à l'intersection de la rue Bassin; il se serait infailliblement noyé sans le secours de Mme Marsfield—qui dans le moment péchait—et l'a sauvé. Il a été transporté chez lui, au No 152 de la rue St-Louis.

—Des voleurs se sont introduits chez M. M. Joseph, au coin des rues Français et Libéral. En essayant de lever une fenêtre, un morceau de bois qui la retenait est tombé; les voleurs effrayés se sont enfuis. Ils avaient précédemment empoisonné les trois chiens de la maison.

—Hier soir, à dix heures, Mary Hanley a été arrêtée, rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St Joseph; elle est accusée d'ivrognerie.

—Auguste Rohtlander, a été arrêté hier soir, à six heures, au coin des rues Canal et Bassin. Il est accusé d'ivrognerie et d'actes indécents.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Antoine Carrière à Andrew Henderson, un terrain et batisses, 31x85, rue DeArmas, entre Franklin et Monroe $125

Louis F. Siven à veuve L. D. Pain, un terrain et batisses, 40x67, rue Royale, entre Ursulines et St. Philippe $3,900

Philip Stephen et autres à John Fitzpatrick, un terrain et batisses, 31x191, rue Ebenezer, entre St. Andrew et Ste Marie $900

Antoine Carrière à Chas W. Wenworth, un terrain et batisses, 33x95, rue Madison, entre Homère et Newton $275

Le même au même, trois terrains et batisses, 32x149, rue Homère, entre Monroe et Madison $375

Cornelius Boyle et autres à Mlle Bridget Tague deux terrains et batisses, 25x88, rue Perdido, entre Baronne et Dryades $2300

Succession Baptiste Dozer à Charles Clero, deux terrains et batisses, 31x170, rue Télémaque, entre Laurel et Annonciation $450

MALADIES INFECTIEUSES DE TRUITES.

G. A. J. Gadbois, de Brockeville, Canada, certifie qu'il était frappé de prostration par une maladie infectieuse contractée au Texas et qu'il a été guéri promptement et radicalement par l'usage des "Warner's State pills d'Etat et Safe Bitters". Je ne voyagerai jamais sans ce climat sans vos Safe Pills et Bitters comme partie de mon bagage.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1880.

No 83] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 170 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, relative aux ventes d'encan dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour établir des pénalités pour violation de cette section.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la section cent soixante et dix (170) des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane est amendé et décrétée à nouveau comme suit : Toutes ventes de marchandises dans la ville de la Nouvelle-Orléans aux enchères publiques, que les ventes concernent des propriétés appartenant à ceux qui vendent ou appartenant à d'autres, excepté les ventes de livres, de tableaux, de statues, seront faites dans le jour, entre le lever et le coucher du soleil; et toute personne qui violera cette clause, sera, sur conviction, condamnée à payer une amende de vingt cinq dollars au plus, pour chaque offense, et la vente ne sera pas obligatoire pour l'acheteur.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 84.] LOI

Pour prescrire la manière suivant laquelle les élections spéciales seront tenues dans les paroisses, villes et bourgs incorporés de cet Etat dans le but de lever des taxes spéciales en aide à des travaux d'améliorations publiques, et entreprises de chemin de fer, et pour en faire la collection.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que lorsqu'un tiers des contribuables fonciers de toute paroisse, ville ou bourg incorporé dans cet Etat pétitionnera le juri de police, les autorités municipales ou de ville de leur paroisse, cité ou bourg, pour lever une taxe spéciale en aide à quelques travaux d'améliorations publiques ou à quelque entreprise de chemin de fer, le dit juri de police, les dites autorités municipales ou de ville ordonneront une élection spéciale dans ce but et soumettront aux contribuables fonciers de leur paroisse, ville ou bourg ayant droit à voter en vertu des lois générales d'élection de l'Etat le taux de la taxe et le but auquel elle est destinée; pourvu que la dite élection ait lieu sous les lois générales d'élection de l'Etat actuellement en force et dans les collèges électoraux où la dernière élection générale précédente a eu lieu et pas avant trente jours après la publication officielle de la pétition et de l'ordonnance ordonnant l'élection, les deux devant être publiées de la même manière que cela est fixé par la loi pour les annonces judiciaires.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc; Qu'une taxe spéciale pourra être levée par toute paroisse, cité ou ville incorporée dans cet Etat en aide à la construction et érection de batisses publiques, ponts et autres travaux d'amélioration publique, à exécuter dans les limites de la dite paroisse, ville ou bourg, quand une majorité des contribuables fonciers de leurs paroisses respectives, villes ou bourgs, votera pour cette taxe; *pourvu*, cependant, que les contribuables fonciers de toute paroisse puissent lever une taxe spéciale pour construire des ponts sur des cours d'eau séparant leur paroisse de toute paroisse, ou de tout Etat contigu; et les contribuables fonciers de toute ville ou ville incorporée pourront lever une taxe spéciale en aide à des travaux d'amélioration publique ou entreprises de chemins de fer au delà des limites incorporées de leur ville ou bourg, mais non au delà des limites de la paroisse où la dite ville ou le dit bourg peut être situé.

Sec. 3. Il est décrété en outre, etc.; Qu'une taxe spéciale pourra être levée par toute paroisse, ville ou bourg incorporé dans cet Etat en aide à tous travaux d'amélioration publique ou d'entreprises de chemins de fer, n'excédant dans les limites ou dépassant les limites de l'Etat, quand une majorité des contribuables fonciers, en nombre et en valeur, aura voté pour cette taxe.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc.; Que les jurys de police ou les autorités municipales, ordonnant des élections en vertu de cette loi, feront, dix jours après chaque élection, une promulgation publique et officielle du résultat, et auront, pour forcer la collection de toute taxe spéciale qui pourra être autorisée par la dite élection, le même pouvoir que la loi leur confère pour la collection des autres taxes.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 85] RESOLUTION CONCURRENTE

Relative aux créanciers de l'Université d'Etat de la Louisiane.

Attendu qu'il y a un grand nombre de créanciers de l'Université de l'Etat de la Louisiane qui n'ont pas été payés de leurs justes droits; et

Attendu qu'il y a un montant considérable de valeurs actives appartenant à la dite institution, c'est pourquoi,

Il est résolu par le Sénat, la Chambre des représentants y donnant son consentement, que le bureau des inspecteurs de l'Université de la Louisiane et du collège agricole et mécanique sont, par la présente, chargés de payer aux créanciers de l'Université de l'Etat de la Louisiane, au pro-rata, tout actif qui peut maintenant appartenir à l'Université d'Etat comme elle existait avant sa réunion avec le collège agricole et mécanique.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 86.] LOI

Relative à la nomination de commissaires pour surveiller les réparations de la Maison d'Etat à Baton-Rouge, et définissant leurs devoirs et pouvoirs.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée-Générale de l'Etat de la Louisiane, Que sept commissaires à choisir et à nommer comme il sera dit ci-après, constitueront les commissaires pour les réparations de la Maison d'Etat à Baton Rouge, savoir: le gouverneur de l'Etat qui sera *ex-officio* président de la commission, le lieutenant-gouverneur de l'Etat, deux commissaires du Sénat, élus par ce corps, et trois commissaires de la Chambre des Représentants; et les commissaires ainsi nommés seront, autant que possible, choisis à cause de leur connaissance pratique de l'œuvre qu'ils doivent surveiller et des devoirs qui leur sont dévolus en vertu de cette loi.

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., Que lesdits commissaires soient et sont autorisés à et chargés par la présente de se procurer des plans et des devis pour lesdites réparations à la Maison d'Etat, préparés suivant le rapport adopté du comité spécial reçu le vingt-trois de février 1880, et ils pourront annoncer qu'ils recevront des soumissions pour l'achèvement du travail qui sera donné en gros ou en détail, comme lesdits commissaires le jugeront à propos pour les meilleurs intérêts de l'Etat; pourvu qu'aucun contrat ne soit octroyé par ladite commission, excepté au plus bas soumissionnaire responsable; et pourvu en outre que l'entrepreneur ou les entrepreneurs donnent caution pour les sommes qui seront fixées par lesdits commissaires, et qui ne seront pas au-dessous de la moitié du prix fixé dans le contrat; et que ledit cautionnement soit assuré par deux répondants solvables qui prêteront serment qu'ils ont des propriétés bien au-dessus de leurs obligations, exemptions, homesteads, pour le plein montant duquel ils s'obligent séparément et pourvu en outre que ladite commission ait le droit de rejeter les offres et toutes les offres qui seront faites.

Sec. 3—Il est décrété en outre, etc., Que les dits commissaires sont par la présente autorisés à tirer du trésor de l'Etat telles sommes d'argent dont ils auront besoin, de temps à autre, pour la continuation des travaux de réparation.

Sec. 4—Il est décrété en outre, etc., Que quatre des dits commissaires constitueront un plein quorum pour la transaction de toute affaire à eux soumise, et nul argent ne sera payé à aucun entrepreneur pour les dites réparations, excepté sur un certificat du surintendant des réparations de la maison d'Etat, et dix pour cent du montant de tous les contrats seront réservés par les dits commissaires jusqu'à l'achèvement de tous les contrats et leur exécution à l'entière satisfaction des commissaires.

Sec. 5.—Il est décrété en outre, etc., Que les dits commissaires serviront sans aucune rétribution quelconque; ils seront remboursés et auront droit à tirer leurs frais de voyage encourus pour répondre à l'appel du président dans le but d'inspecter le progrès du travail ou de régler les différends qui pourront s'élever entre les contracteurs pour le dit travail et le surintendant, relativement à la qualité du travail et au mérite de l'exécution.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 87] LOI

Pour établir dans la ville de la Nouvelle-Orléans une Université pour l'éducation des personnes de couleur et pour pourvoir à son propre gouvernement.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans une Université pour l'éducation des personnes de couleur, qui portera pour nom et titre "l'Université du Sud."

Sec. 2. Il est décrété en outre, etc., que la dite Université sera gouvernée et dirigée par un bureau d'administrateurs, composé de douze membres, choisis dans les divers districts congressionnels également, qui seront nommés par le Gouverneur, par et avec l'avis du Sénat; pourvu qu'au moins quatre membres du dit bureau sur les douze soient pris dans la race de couleur. Les vacances seront remplies de la même manière. Les membres du Bureau seront nommés pour faire un service de quatre ans, mais tout membre qui se sera absenté de deux réunions régulières de suite, excepté dans le cas de maladie ou autre bonne cause, ne sera plus considéré comme membre du dit bureau et le Gouverneur en recevant du président du Bureau l'avis officiel de cette absence, et ce sera le devoir du président de donner cette information, immédiatement remplira la vacance de la manière prescrite.

Sec. 3.—Il est décrété en outre, etc., que six membres du dit Bureau, dans une séance régulière, ou régulièrement convoquée constitueront un quorum.

Sec. 4.—Il est décrété en outre, etc., que le dit bureau d'administrateurs sera autorisé à élire parmi ses membres un président et un vice-président du bureau, un secrétaire et un trésorier; que le trésorier fournira un cautionnement de dix mille piastres pour la fidèle exécution de ses devoirs, et qu'il ne déboursera des fonds que sur les mandats émis par le président du bureau, et contresignés par le président de la faculté; pourvu que le trésorier ne soit pas professeur ou autre officier ou employé de l'université et ne soit intéressé ni directement ni indirectement dans aucun contrat pour la fourniture d'articles quelconques à l'université; pourvu en outre qu'à la discrétion du bureau les deux places de secrétaire et de trésorier puissent être combinées dans une seule personne.

Sec. 5. Il est décrété en outre etc., que le dit bureau d'administrateurs sera autorisé à décréter des statuts et des règles générales pour la dite Université dans tous ses départements, et à élire un président de la faculté, des professeurs et instituteurs, et à fixer leurs salaires; aussi, tous les officiers et employés qui pourront être nécessaires et prescrire leurs devoirs et déterminer leurs devoirs et leur rétribution.

Sec. 6. Il est décrété en outre etc., que la dite Université sera organisée comme une corporation sur les lois générales de l'Etat de la Louisiane, et les administrateurs de cette institution sont autorisés par la loi à recevoir toutes les donations, tous les fidéicommis et legs faits à "l'Université du Sud" et de les gérer, de poursuivre et d'être poursuivis devant les cours de justice et de faire tous autres actes incidents dans telle administration.

Sec. 7. Il est décrété en outre etc., que le dit Bureau d'administrateurs élira une faculté des arts et lettres, qui sera compétente à enseigner dans chaque branche d'une éducation libérale, et sous les règlements du et concurremment avec le Bureau des administrateurs, à graduer les étudiants et à conférer tous les degrés appartenant aux lettres et aux arts connus dans les universités et collèges d'Europe et d'Amérique, aux personnes compétentes et qui en seront dignes.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue Clay. Parcours: (*cars verts*) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Lafayette et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

Le ministre de l'intérieur à Reims.

Paris, 19.—M. Constans, ministre de l'intérieur, est allé à Reims, où la grève a pris une tournure alarmante.

A Roubaix également, la grève continue avec la même vigueur.

Mort d'un Cardinal français.

Paris, 19—Le cardinal François Marie Pie, évêque de Poitiers, est mort à l'âge de 65 ans.

Grève de Reims.

Reims, 19—M. Constans, ministre de l'intérieur qui est venu ici à cause de la grève qui prenait des proportions alarmantes, est reparti pour Paris. Neuf cents hommes ont repris leurs travaux. La troupe est toujours consignée, prête à marcher au premier appel.

Meeting conservateur. Le prochain discours de la couronne au Parlement anglais.

Londres, 19—Un meeting de conservateurs aura lieu à l'hôtel Bridgewater; deux cent cinquante pairs et et membres de la Chambre des Communes actuelle et de membres de l'ancienne Chambre y assisteront. Lord Beaconsfield et Sir Stafford Northcote prendront la parole. Les correspondants de la presse seront exclus.

On pense que le discours de la reine, à la réouverture du Parlement, fera une courte allusion aux résultats des élections générales.

Le discours parlera en termes sympathiques de la misère qui règne en Irlande. Il annoncera des mesures pour adoucir la condition des fermiers. Il est question aussi du renouvellement de la loi électorale et de la présentation d'une loi sur le recensement.

En ce qui concerne le maintien de la paix européenne, le discours annoncera l'envoi aux puissances d'une circulaire de Lord Grandville, secrétaire des affaires étrangères, et indiquera la façon dont elle aura été reçue dans les cours étrangères. Il sera aussi fait mention de la pacification et de la réorganisation qui s'opèrent actuellement dans le sud de l'Afrique.

Famine et émigration en Hongrie.

Londres, 19—Une dépêche de Pesth au Standard dit que la détresse dans le nord de la Hongrie grandit sans cesse. 1400 personnes à Ironna, Comitat et à Semplina n'ont d'autre nourriture que de l'herbe, des orties et des champignons.

Les émigrants quittent le pays par bandes. Le gouvernement a ordonné aux autorités d'arrêter cette émigration, et la police a arrêté une certaine quantité d'émigrants.

Attitude des fabricants à l'égard des grévistes.

Londres, 19—Le secrétaire de l'association des filateurs et fabricants de coton a convoqué un meeting pour résoudre quelle conduite il fallait tenir à l'égard d'un certain nombre de maîtres qui continuent à demander aux ouvriers de reprendre les travaux aux anciennes conditions.

La Porte redoute une commission internationale et proteste contre la juridiction que s'arroge le ministre américain.

Londres, 18—Une dépêche de Constantinople au Times dit qu'il règne une grande anxiété au palais au sujet des instructions données par M. Goschen.

On redoute la création d'une commission internationale.

Le Sultan se rappelle la destinée du Khédive d'Egypte et il résistera énergiquement aux tentatives faites par les gouvernements européens pour lui arracher le contrôle financier de ses provinces.

Constantinople, 19—Après le retour de M. Maynard, ministre américain à Constantinople, Jawas Pacha a renouvelé sa protestation contre la juridiction que le premier s'est arrogé d'après des ordres reçus de Washington. M. Maynard est allé à Alexandrie pour juger un autre américain accusé du meurtre d'un Egyptien. On pense ici que le gouvernement égyptien protestera contre cet empiètement de M. Maynard et n'en tiendra aucun compte.

Mouvements parmi les gouverneurs des provinces russes.

St Pétersbourg, 19—Le Golos annonce que le géal Albedinsky a été nommé gouverneur de Varsovie. Le géal Totleben se rendra à Wilna, en qualité de gouverneur; et le géal Drentelen prendra la place du géal Todleben à Odessa.

Les élections en Italie.

Rome, 19—Voici les résultats de 330 élections en Italie: ministériels 156, constitutionnels 117, gauche dissidente 63.

Jusqu'ici la gauche dissidente a perdu 18 sièges et en a gagné 3. Les ministériels ont perdu 20 et gagné 15; les constitutionnels en ont perdu 5 voix et en ont gagné 25.

Accord entre la Prusse et Hambourg.

Berlin, 19—Un accord a été effectué entre la Prusse et Hambourg. La ligne douanière coïncidera autant que possible avec la frontière politique, bien que les deux lignes puissent se croiser, quand les circonstances l'exigeront. La difficulté, en tout cas, semble résolue.

Ajournement de l'expédition contre les Turcomans.

Londres, 19—Une dépêche de Berlin à la Pall Mall Gazette dit que à St-Pétersbourg on annonce que l'expédition contre les Tekke turcomans a été ajournée au mois d'août.

La sécheresse à la Jamaïque.

Kingston, Jamaïque, 12 mai—Le pays a beaucoup souffert de la prolongation de la sécheresse. L'eau se vend 6 cents le gallon; les bestiaux meurent de soif. Les rapports de l'intérieur sont fort alarmants. Les cannes nouvelles sont fortement affectées par la sécheresse et l'on craint que la prochaine récolte ne soit perdue.

Mort du gouverneur Foote.

Nashville, 19—L'ex-gouverneur Foote, surintendant de la monnaie de la N. O., est mort à sa résidence, à 5 milles de Nashville, à 2 h. du soir.

Convention républicaine d'Etat. (Illinois.)

Springfield, 19—La convention républicaine a été appelée à l'ordre à midi. M. Rapin, commissaire du revenu intérieur, a été élu président temporaire. Il a dit que la lutte qui avait éclaté, surtout dans le comté de Cook, pouvait être funeste au parti.

Mais la question pourra être décidée par les 600 délégués qui se réuniront pour faire leur choix au nom des Etats. Il faut donc que les délégués qui vont être nommés s'entendent pour voter en faveur de celui qui l'emportera, quel qu'il soit.

Le général Logan fait adopter une résolution déclarant que toutes les délégations contestantes s'engageront à se conformer aux décisions de la Convention avant même que les titres de chacun à siéger à la Convention soient reconnus ou rejetés.

Après un ajournement la Convention s'est réunie de nouveau.

Elle a adopté une liste de délégués de tous les comtés, excepté des comtés de Cook et de Green qui doivent s'engager d'avance à se conformer à la décision de la convention sur leurs titres. La convention s'est ensuite ajournée à demain.

Convention des Workingmen à San Francisco.

San Francisco, 18—La convention des travailleurs a entendu le rapport du comité sur la plateforme, les résolutions et la Constitution.

La plateforme se déclare contre les Chinois, contre les subsides, contre les banques nationales, contre les monopoles. Elle est en faveur des greenbacks, du contrôle des corporations par le gouvernement, de l'éducation obligatoire.

Elle demande la levée d'un fonds pour aider la colonisation sur les terres publiques, l'élection du président, du vice-président, du maître-général des postes par le vote direct du peuple, enfin elle propose que le secrétaire du trésor soit seul autorisé à émettre du papier-monnaie.

Des résolutions en faveur de Kalloch et de Kearney ont été votées.

Allen Thurman a été choisi comme le candidat du parti des workingmen à la présidence, et le Col. Godfrey candidat congressionnel.

CONGRES.

Sénat.

M. Young, du comité des affaires navales, rapporte une résolution allouant $200,000 pour mettre le chantier de marine de Pensacole en bon état.—Référé au comité des allocations.

M. Coke, du comité des affaires indiennes, rapporte un bill accordant certaines terres aux Indiens dans différentes réserves et la protection des lois des Etats et des Territoires.—Mis à l'ordre du jour.

M. Cameron présente un bill accordant une pension à la veuve Heintzelman.—Référé.

La résolution d'ajournement est lue deux fois et renvoyée au comité des allocations, après un débat sur la question de savoir si dans sa forme actuelle cette résolution devait être signée du Président.

L'affaire Kellogg-Spofford est appelée.

M. V. Butler prend la parole contre la résolution qui demande de priver Kellogg de son siège. Le Sénat, selon lui, n'a pas le droit de priver de son siège un membre qui a été admis dans son sein, après débat, excepté pour des motifs particuliers; il peut personnellement regretter que Kellogg ait été admis par esprit de parti, mais il ne croit engagé par cet acte à moins qu'il ne soit prouvé qu'une majorité du comité et du Sénat aient agi frauduleusement.

En pareil cas l'autorité du Sénat est essentiellement judiciaire, et, son arrêt rendu on ne peut en appeler. Il serait dangereux d'établir un précédent en vertu duquel on pourrait appeler d'une majorité à une autre majorité en sens contraire.

Que le parti républicain ait, dans le passé, foulé aux pieds les restrictions de la loi, tant pis pour lui.

Mais ce sera une gloire pour la majorité d'avoir eu le courage de résister au désir d'une revanche et d'avoir respecté le jugement de l'ancien Sénat. Si une majorité peut réformer la décision d'une majorité, il n'y a pas de raison pour que l'affaire ait une fin. Qui donc ici prétend à l'infaillibilité, excepté peut-être M. Hill?

Il a été blessé d'entendre M. Hill insinuer que les démocrates qui votaient contre la résolution obéissaient à des considérations autres que celles de la loi, de la constitution, des preuves données. Pourquoi M. Hill a-t-il fait dans cette affaire, allusion à la Caroline du Sud, si ce n'était pour faire entendre qu'il n'avait jamais appartenu à l'école politique particulière que représente cet Etat?

Il n'a pas, quant à lui, besoin de se défendre contre cette accusation. Il ne reconnait pas, d'ailleurs, à M. Hill, le droit de défendre l'honneur de la Caroline du Sud.

Le peuple de la Caroline du Sud a su s'affranchir du joug du carpetbaggisme; il place toute sa force, tout son espoir dans la liberté américaine, et c'est pour cela qu'il sait respecter la liberté, l'autorité du Sénat.

Il ne croit pas sans doute que la Législature Packard eut été légitime; mais le Sénat a décidé qu'elle l'était, et l'on ne peut réformer son jugement. Il termine en disant qu'il y avait chose jugée et se déclare en faveur de la doctrine du *Res judicata*.

M. Garland prend la parole. M. Hill s'écrie, que les 2 sénateurs de la Caroline du Sud ont travesti sa pensée et ont essayé de jeter un mauvais vernis sur son passé politique, mais il répondra quand il pourra obtenir la parole.

Le sénat passe alors à un autre débat; il s'agit du bill de M. Bayard réglant le rang et la paie des marshalls. MM. Carpenter, Teller et Conckling présentent des amendements infligeant certaines peines à ceux qui se livreront à l'intimidation dans les élections.

Les amendements sont rejetés.

M. Bayard défend un bill. C'est celui qui a déjà été voté, dit-il, et auquel le Président n'a fait aucune objection.

MM. Conkling et Edmunds l'attaquent.

M. Voorhes ne peut voter un bill qui reconnait l'ingérence du gouvernement fédéral dans les élections.

Le Sénat s'ajourne avant le vote.

Chambre.

Washington, 19.—Hier, M. McLane, Md., se lève et dit qu'il a lu ce matin dans un journal la copie d'une lettre adressée à lui et à M. Ellis, de la Louisiane, tous deux membres du comité des chemins de fer du Pacifique, par J. A. George, les accusant de subornation à l'égard du Congrès pour les faire adopter le bill du Texas Pacifique.

La lettre a été portée aux journaux évidemment par celui qui l'a écrite.

L'intention de M. McLane était de soumettre la lettre, jeudi, au comité.

Si le comité juge qu'il mérite d'attirer l'attention de la Chambre, il se mettra à ses ordres et agira suivant les instructions qui lui seront données.

M. Buckner, Mo., président du comité des banques et de la monnaie courante, fait un rapport sur les témoignages pris par le comité sur l'affaire de la Banque Nationale Ocean, de N. Y.—Déposé sur le bureau.

M. Loring, Mass., présente un bill relatif à certaines stipulations du traité de Washington.—Référé au comité des affaires étrangères.

Le bill rappelle l'article relatif aux pêcheries de la côte anglaise de l'Amérique du Nord, et il rétablit l'impôt sur le poisson et l'huile de poisson.

La Chambre, en comité général, discute le bill des allocations pour l'agriculture. Après avoir discuté plusieurs amendements sans importance, le comité se lève et le bill est rapporté à la Chambre qui le vote.

M. Tucker, Va., demande que la Chambre rentre en comité général, il demande de la discussion des bills de tarif. Adopté.

Le premier bill d'après l'ordre du jour est le bill de consolidation.

La Chambre, peu après, s'ajourne au soir pour discuter le bill du code du district de Colombie.

Nominations.

Washington, 19—Le président a envoyé au Sénat la nomination de Jas. T. Longstreet, de Géorgie, comme ministre des Etats-Unis en Turquie, et celle de D. M. Key comme juge des Etats-Unis dans les districts de l'Est et du centre du Tennessee.

Washington, 19.—Le Président a envoyé au Sénat la nomination de Horace Maynard du Tenn., comme maître-général des Postes.

Victoire de Hanlon sur Courtney.

Washington, 19—Il y a 50,000 personnes pour assister à la lutte entre Hanlon et Courtney. On croit que la course sera ajournée à 6 heures à cause de la chaleur.

A 5 heures et demie, la course a commencé devant une foule immense. Hanlon a obtenu par le sort le choix de la position. La distance était de 5 milles et demi, aller et retour, en tout, 5 milles. Courtney a pris d'abord l'avance; mais Hanlon l'eut bientôt dépassé.

A 3/4 de mille, Hanlon avait déjà 10 longueurs d'avance; Courtney était évidemment battu. Courtney était obligé souvent de s'arrêter pour s'essuyer le front. Avant la moitié de la course Courtney a abandonné la partie.

Hanlon ralentit alors un peu sa marche mais, avant d'arriver au but, il redoubla de rapidité, et acheva les 5 milles en 17 minutes 54 secondes, au milieu des applaudissements.

Démission du sénateur Gordon.

Atlanta, 19—Le sénateur Gordon a envoyé sa démission de sénateur des Etats-Unis au gouverneur. Il demande qu'elle soit acceptée immédiatement. Le gouverneur l'a acceptée. Il nommera demain un successeur à l'hon. Gordon.

Les motifs de sa démission sont d'abord qu'il désire rentrer dans la vie privée, puis qu'il lui faut se consacrer à des affaires personnelles qui réclament tout son temps.

Convention démocratique d'Etat. (Californie.)

San Francisco, 19—La convention démocratique d'Etat s'est assemblée à Oakland. Il a été décidé que l'on n'admettrait que les délégués porteurs de certificats des comités de comtés.

La ligue des terres en Amérique.

New-York, 19—Un meeting du comité central de la ligue des terres américaines a eu lieu à Trevor Hall, et s'est organisé d'une façon permanente. Il s'est formé une union centrale. Des délégués de différentes villes et comtés y assistaient.

New-York, 19—Dans le meeting d'hier les officiers de la ligue ont été nommés. Parmi les officiers figure Patrick Kernan, de la Nlle-Orléans. Une commission a été nommée pour rédiger une constitution et des règlements.

Convention d'Etat de l'Illinois.

Springfield, Ill., 19—Le comité central a choisi l'Hon. G. Raum comme président temporaire de la convention. Les partisans de Blaine et de Washburne ont résolu de voter ensemble. Le parti de Grant réclame la majorité.

Springfield, Ills., 19—Un census des délégués en faveur de Grant a eu lieu hier. 25 délégations de comté ont répondu à l'appel. Un comité de 5 a été nommé pour régler la conduite à tenir.

L'hon. McLellan, de Galena, a lu une dépêche de l'hon. Washburne, lequel demande à ses amis de voter pour Grant. C'est pour communiquer au caucus le télégramme de M. Washburne que M. McLellan a fait acte de présence au caucus.

L'Hon. Logan, prenant la parole, a affirmé que Grant était déjà assuré de 339 votes dans la Convention et qu'il lui fallait plus que des 50 votes de l'Illinois pour le faire nommer au premier tour de scrutin. Le meeting s'est ajourné aux cris de hourrah pour Grant.

Le Marché de New-York.

New York, 19—Le marché a ouvert ferme; mais les prix sont bientôt tombés de 1/8 à 5/8 pour cent. Le marché se ranima pourtant et il y eut une hausse de 1/4 à 3/2.

Dans l'après-midi il y a eu une réaction de 1/4 à 1/8 pour cent. Les dernières ventes ont été très animées, il y a eu une hausse de 1/2 à 5/6 pour cent. Total des ventes 377,000 actions.

Marchés étrangers.

Liverpool, 19, midi—Le marché au coton est ferme avec des ventes estimées à 15,000 balles—dont 3000 balles étaient pour la spéculation et l'exportation. Middling Uplands 6 11/16d. Middling Orleans 6 3/4d. Recettes 66,000 balles, dont 23,500 de coton américaine.

Future ferme. Uplands sur la base du low middling, livraison en mai 6 25/32 à 6 13/16d, mai et juin, juin et juillet 6 3/4 à 6 13/16d, juillet et août 6 25/32 à 6 27/32d, août et septembre 6 13/16 à 6 27/32d, septembre et octobre 6 3/4 à 6 25/32d, octobre et novembre 6 7/16d, novembre et décembre 6 3/8d.

Liverpool, 19, 1.30 P. M.—Coton actif et ferme; Middling Uplands 6 13/16d, Middling Orléans 6 7/8d.

Futures—livraison en mai, mai et juin, juin et juillet 6 27/32d, août et septembre 6 7/8 à 6 27/32d, septembre et octobre 6 13/16d.

5 p. m.—Ventes d'aujourd'hui 15,000 balles, dont 3000 pour l'exportation et la spéculation; les ventes comprennent 13,00 balles américaines.

Futures—Livraison en mai, mai et juin, juin et juillet, juillet et août 6 13/16d, septembre et octobre 6 25/32d.

Paris, 19, 2 p. m.—Rentes 86fr. et 57 1/2c.

Berlin, 19—Les espèces ont augmenté de 1,360,000 marcs.

ARGENT, STOCK, &c.

New York, 19 mai, soir.—Argent 3 à 5. change 4.85 1/4, gouvernements fermes; nouveaux 5's à 1.03 1/8, 4 1/2's à 1,091/2; 4's à 107 1/2, bons d'Etats calmes.

New York, 19—Balance à la sous-trésorerie:

Espèces	$ 94,886,543
Papier-monnaie	7,750,788

Marchés américains.

New York, 19—Le marché au coton est facile. Ventes 270 balles. Uplands 11 7/8, Orléans 12. Recettes nettes consolidées 5,808. Exportations pour la Grande Bretagne 16,268, pour le Continent 2,762, pour la Manche 1407.

New York, 19—Coton—Recettes nettes 759, brutes 2,588. Futures faciles à la clôture, ventes 140,000 balles. Mai 11,64 à 11,66, juin 11,71, juillet 11,81 à 11,82, août 11,83 à 11,84, septembre 11,28 à 11,29, octobre 10,80 à 10,82, novembre 10,60 à 10,62, décembre 10,60 à 10,61.

PASSES.

Port Eads, 19, 6 p. m.—Vents d'est et du sud-est.

Arrivée, goëlette américaine Silver Wing de Minatitlan.

Partis, steamship Hudson pour New York; bricks Nuevo Lautaro pour Barcelone, Gem pour Pensacola, et Annie Austen pour Rouen.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, Tenn., 19—Le fleuve baisse. Parti, Golden Star, pour la Nlle-Orléans.

Vicksburg, 19—Temps couvert, thermomètre 82. Le fleuve a baissé de 5 pouces. Descendant, Natchez, à 11 heures hier soir, Mary Houston à 6 a. m. Nellie Speers et barges à 9 a. m. Pas de bateaux montant. Arrivé, Gold Dust, à 11 heures a. m.

Cincinnati, 19—La rivière a neuf pieds trois pouces et baisse. Temps clair et chaud. Parti, le Golden Rule pour la Nlle-Orléans.

St-Louis, 19—Le fleuve a 16 pieds 6 pouces. Temps couvert et chaud. Pluie ce soir. Arrivé, le Silver, de la Nlle Orléans.

Louisville, 19—La rivière a 5 pieds 10 pouces et baisse, temps clair et chaud.

Evansville 19—La rivière a 9 pieds 7/10 de pouce et baisse. Temps clair et chaud. Descendant, le Robt. Mitchell.

Pittsburg, 19 Rivière, 1 pied 7 pouces et baisse, temps clair et chaud.

Cairo 19, midi—Temps clair et chaud. Parti le Golding Star pour la Nlle-Orléans.

Memphis, Tenn., 19, après-midi Le fleuve baisse. Parti, le Glenmore pour la Nlle-Orléans.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dè, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles Triton Walk, la rue Dryades et la rue Clio. On passe, rue Royale, devant le State House (ancien Hôtel St-Louis).

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 19 mai, 1880.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
15 mai	879,9-9 58	107,623 99
17 mai	1,571,284 06	179,745 50
18 mai	1,338,503 12	98,172 22
19 mai	1,051,390 11	153,800 29
Jusqu'ici cette semaine	4,841,176 87	539,342 00
Même temps la semaine dern	5,494,844 83	797,760 51
Total la semaine dernière	7,888,464 49	1,043,010 75
Total la semaine précédente	8,284,688 40	1,087,060 30

LE MARCHE MONETAIRE est très serré.

Les taux d'escompte par au sont comme suit: Papier de commerce exceptionnel 7 à 8 pour cent

[illegible]

Prêts sur garantie collatérale	6 à 8 pour cent	
Hypothèque A1		nominal
[illegible]		nominal

ARGENT—

Argent américain (écus)	99 1/2 à 100	
do [trade dollar]	94 à 95	
à Dollar mexicain	à 90	
Doublons espagnols et Patriot	$15 50 à —	
Argent en lingot [N. Orléans]	$1 14 à 1 10	
do [Londres]	52 3/16	

Le CHANGE étranger a avancé.

LE STERLING est de 1/4 à 1c plus élevé.

LES FRANCS sont sans changement.

Connaissement de navire et A1	483	à 484
Traites de banques [commerce]	[illegible]	à 486
do [sommes fixées]	—	à 486 1/2
Soixante jours Banquier	486	
à vue	489	
Francs de commerce		5.23 1/4
Traites de banques, à vue		à 5.18 3/4

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est un peu plus fort.

Nous cotons comme suit:

Les Banques tirent des chèques à	$2 50 de prime par $1,000
Les banquiers tirent des chèques à	$2 50
Traites de commerce au pair à — de prime par $1000	

LES ACTIONS montrent peu d'animation.

CONSOLIDES DE L'ETAT ET BONS A PRIMES—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse dans les Consolidés de l'Etat et les Bons à prime, tous deux montrant un déclin.

Aujourd'hui	Consolidés de l'Etat offre.	demande.	Bons à prime offre.	demande
10 A. M	45 1/2	46 1/2	27 1/2	27 1/2
12 M	45	46 1/2	27 1/2	27 1/2
1 1/2 P	45 1/2	46 1/2	27 1/2	27 1/2
Clôture 3 P. M			26 1/2	27
Clôture d'hier	47 1/2	47 1/2	27 1/2	27 1/2

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques.

	offre.	dem.
1re hypothèque de Chicago, St. Louis & N. O. R. R	109 1/2	—
2e do coupon	109 1/2	—
2d do dette		112
Petits Consolidés de l'Etat	—	46
Privilèges sur les Bons à prime	0/0	—
Bons à Prime 1re	108	114
Bons consolidés de la ville	35	—
Coupons de la ville à moitié payés	—	51 1/2
Bons de la ville	37	—
Cie des écoles de la ville	36	40
Mandats de levée	—	75
Mandats d'Etat	69 1/2	—
Hypot. du N. O. City R. R. [small]	105 1/2	104 1/2
U. S. 4 pour cent [tel]	107 1/2	107 1/2
do New York	107 1/2	

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS

Bureau à 10 A. M.

5,000 Consolidés de l'Etat [V 90] 46 1/2
33,000 Bons à Prime 27 1/2
5,000 do [V jusq. tirage juil.] 27 1/2

Bureau à 12.

2,000 Consolidés de l'Etat 46 1/2

Bureau à 1:30 P. M.

5,000 Consolidés de l'Etat [V 90] 46 1/2

Bureau à 3 P. M.

25 actions Waterworks Co 342
10 do 41 87 1/2
25 do 41 75
12,000 Bons à prime 27 1/2
5,000 do [V jusq. tirage juil.] 27

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 19 mai 1880.

COTON—Non compris 50, 70 et 150 balles additionnelles d'hier les ventes aujourd'hui embrassent 2550 balles à des prix irréguliers n'offrant aucun changement dans nos cotes.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'échange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior	6 @ 7 1/2	
Low ordinary	8 1/2 @ 9	8 1/2
Ordinary	9 @ 9	9
Strict ordinary	9 1/2 @ 9 1/2	9 1/2
Good ordinary	9 1/2 @ 10 1/2	10
Strict good ordinary	10 1/2 @ 10 1/2	
Low middling	10 1/2 @ 11	10 1/2
Strict Low middling	11 @ 11 1/2	
Middling	11 1/2 @ 11 1/2	11 1/2
Strict middling	11 1/2 @ 11 1/2	
Good middling	11 1/2 @ 12 1/2	12
Middling fair	12 1/2 @ 13	12 1/2
Fair	— @ —	—

Aujourd'hui à midi le middling était coté: Galveston à 11, à Mobile à 11 1/2, à Savannah à 11 1/2, à Charleston à 11 1/2, à Wilmington à 11 1/2, à Norfolk à 11 1/2, à Baltimore à 11 1/2, à New York à 11 1/2, à Boston à 12, à Memphis à 11 1/2, à Augusta à 11 à 11 1/2, à Philadelphie à 12; à Cincinnati à 11 1/2 et à St-Louis à 11 1/2.

L'Exchange rapporte: Ventes 3450 balles, y compris 150 hier après 3 h. P. M.

ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1879		4,565
Arrivé depuis le dernier état	3,153	
Précédemment y compris 10,794 mis en balles (ville)	1,647,918	1,650,071
Total		1,654,636
Exporté aujourd'hui	4,066	
Exporté précédem	1,49-,417	1,496,483
Stock en main, etc		158,153
Stock [même temps l'année dernière]		50,378

TABAC—Les ventes aujourd'hui embrassent 81 boucauts.

Les Cutting grades sont cotés à 4 1/2 à 5 1/2 et de pour lugs et 7 à 12 et 13c à 15c pour leaf. Pour les autres qualités

Nous cotons comme suit:

Low lugs	3 1/2 @ 4
Medium	4 @ 4 1/2
Good et Fine	4 1/2 @ 5
Low leaf	5 @ 5 1/2
Medium	6 1/2 @ 7 1/2
Good et Fine	7 1/2 @ 8 1/2
Selections	9 @ 10

Reçu depuis hier soir, rien; exporté, rien. Stock en main d'après notre compte courant 1690 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 11 boucauts. Exporté 20 boucauts. Le marché est assez actif.

Nous cotons:

	la livre
Commun	@ 6 1/2
Good Common	7 @ 7 1/2
Fair	@ 7 1/2
Good fair	@ 7 1/2
Fully fair	@ 7 1/2
Prime	@ 7 3/4
Strictly prime	@ 7 3/4
Choice	@ 8 1/4
Seconds	7 @ 8
Jaune clarifié	@ 8 1/4
Off white clarified	8 1/2 @ 8 7/8
Choice white clarified	9 @ 9 1/4

MELASSE—Il n'en est pas arrivé ce matin. Pas de mouvement.

Nous cotons:

	le gallon
Inferior	—
Commun	@ 15
	@ 35

FARINE—Il n'en est pas arrivé ce matin et le stock diminue. Le marché est calme mais ferme. Vendu 1690 barils dont 25, 50, 50 et 75 à $5.50, 35 à $5.75, 25, 50 et 75 à $5.60. 125 et 150 spring wheat Minnesota patent à $6.40, 189, 200 et 500 à des conditions particulières.

Nous cotons

		le quart
Superfine		@ $3.00
Single extra	4.00	@ $4 2 1/2
Double extra	4.25	@ $4.50
Treble extra	5.75	@ $5.00
Family	5.25	@ $5.37 1/2
Choix extra	5.50	@ $5.72 1/2
Fancy	5.75	@ $5.87 1/2
Patent	6.25	@ $7.50

AUX marchands et épiciers 50c de plus.

VIANDES SALEES SECHES—Rares et en demande à des prix très forts. Nous cotons les épaules loose à 4 1/2c, packed à 4 1/2 à 4 3/4c. clear rib sides à 7 1/2c, clear sides à 6 3/4c.

Au détail épaules à 4 3/4c, clear rib sides à 6 3/4, clear sides à 7c.

BŒUF—Le bœuf se vend western à $10 le baril, et $5.75 le demi-baril. Fulton Market à $9 à $9.25 le demi baril.

JAMBON—Rare et en demande. Le choice au sugar cured canvassed small size est coté à 10 1/4 10 1/2c, medium average à 10c, large size à 9 à 9 1/2c.

GRAISSE—Nous cotons packers en tierçons à 7 1/2c, refined à 7 3/4 à 7 7/8; en barils 8c, en barriques à 8 1/2c.

Au détail il faut payer 1/2c de plus.

BACON—Faible approvisionnement en demande et plus ferme. Nous cotons les épaules à 5 1/4c, clear rib sides à 7 1/2, clear sides à 7 1/2 à 7 3/4c.

Au détail épaules à 5 1/2c, clear rib sides à 7 1/2c, clear sides à 7 3/4c. Les épaules sugar cured uncanvassed sont en demande à 6c; les épaules canvassed sont calmes.

BREAKFAST BACON—Rare, en demande et se vend à 9c la livre.

PORC—Faible approvisionnement et bonne demande mais les prix sont plus faciles pour les acheteurs sous l'influence de la baisse sur les marchés de l'ouest. le mess est maintenant coté à $11,25, au détail à $11.75.

COW PEAS—Calme et plus bas. Pas de whippoorwill en main. Le mêlé se vend à 70c et le clay à 75 à 90c le boisseau.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'ouest supérieur à $1.04 le gallon, le rectifié de l'ouest ordinaire à $1.06. choix à $1.10. Bourbon pur à $1.25 à $1.40. straight $1.65 à $3.50.

MAIS—Faible approvisionnement et bonne demande. Vendu 300 et 500 sacs blanc à 53c, et 200 blanc à 54c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Il n'y a pas de stock sur place. Le mêlé No 2 se vend à arriver à 44 1/2 à 45c. le blanc à 47c le boisseau f. o. b.

BLE—Il n'y en a pas sur place. Le red winter No 2 se vend à arriver à $1 22 le boisseau f. o. b.

AVOINE—Bon stock et prix plus fermes. Vendu 200 sacs à 41c, 200 à 41 1/2c et 100 à 42c le boisseau.

SON—Faible approvisionnement et calme. Vendu 150 sacs à $1 02 1/2 les 100 livres.

FOIN—Faible approvisionnement et calme. Nous cotons prime à $20, choix $23 le tonneau.

SOURDS—Nous cotons la mesure grise à 1 1/2 à 3c la livre, la mêlée à 2 1/2 à 3c, la noire à 3 1/2 à 4c.

VOLAILLES—Nous cotons les grosses volailles de l'ouest à $4.50 la douzaine, les moyennes à $2.50 à $3, les canards à $3 à $3.50, les oies à $4 à $5, les dindes à $145.

Les poulets de la Louisiane à $2.50 à $3.50, les canards à $3 à $3.50, les oies à $4 à $4.50 les dindes à $10 à $15 la douzaine

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'ouest à 11 à 12 1/2c la douzaine, ceux de la Louisiane à 11 à 12c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'ouest à 75 à $1, les pommes de terre de la Louisiane ordinary à $1 65 à $2.25 les oignons de la Louisiane à $2. il n'y a pas de pommes sur le marché, les choux de la Louisiane à $14 les 100 têtes, les concombres à $5 à $7 le baril, $1.15 à $1.20.

BEURRE—Nous cotons western creamery fancy 25c do choice 21 à 22c, do prime 20c, New York creamery fancy — à —, do choice — à —, do prime — à —, western dairy choice 20 à 21c, do prime 19, western milled good to prime 15 à 18c do low grades 12 à 13c la livre.

CAFE—Demande modérée.

Nous cotons pour les cargaisons:

	la livre
Ordinaire	13 @ 13 1/2
Fair	14 1/2 @ 14 1/2
Good	15 @ 15 1/2
Prime	15 1/2 @ 15 1/2

Pour le détail:

Ordinaire	13 1/2 @ 13 1/2
Fair	13 1/2 @ 15
Good	15 1/2 @ 15 1/2
Prime	15 1/2 @ 16

Nous sommes redevables à M. E. Cottman pour les télégrammes suivants de Rio au Janeiro en date du 17 mai et de New York du 18 mai 1880. Reçu 23 000 sacs. Achats pour l'Europe 2,000, pour les Etats-Unis rien. prix 9,000 stock 140,000 sacs, change non moyenne de la recette quotidienne 3,680 sacs.

RIZ—Calme et les prix ont décliné de 1/2c.

Nous cotons:

	la livre
Clean No 2	4 @ 4 1/2
Common	4 1/2 @ 5 1/2
Ordinary	5 1/2 @ 5 1/2
Good	5 1/2 @ 6 1/2
Prime	6 @ 6 1/2

SEL—Nous cotons: $1, en sacs à $1.05 le sac pour le coarse, $1.40 à $1.45 le fine, Turks Island 30 à 35c. du table en paquets 3 à 7c pièce, selon le poids.

PEAUX Aux abatteurs:

Steer hides, 70 livres et au-dessus	8	@ 8 1/2
do au-dessous de 70 livres	6 1/2	@ 7
Kips, 14 à 30 lbs	9	@ 9 1/2
Peaux de veaux, pièce	75	@ $1
Green salted de la campagne, par lb	8	@ 8 1/2
Dry Flint	14	@ 14 1/2
Dry Salted	12	@ 13 1/2
aux endom	2/3 du prix	
SUIF—		
Prime City rendered par lb	—	@ 5 1/2
Country	—	@ 5 1/2
CORNES—		
Cornes de bœuf, pièce	—	@ 2
do vaches	—	@ 2
CIRE D'ABEILLE—		
Prime Jaune, par lb	19	@ 20
LAINE—		
Lake par lb	30	@ 32
Louisiana	28	@ 30
Burry	16	@ 19

DOUVES EN CHENE—Nous cotons: Extra pipe 60 pcs $165 @ $170; extra pipe 56 pcs $130 @ $140 light pipe 56 à 60 pcs $110 @ $115; extra boucauts 48 pcs $120 @ $130; extra claret $110 @ $115. Les douves No 1, en chaland, $110 @ $130, pour les inférieures, les prix varient suivant leur qualité.

MATERIAUX de CONSTRUCTION TONNELLERIE, &c.

Tableau de prix fourni et corrigé par L. W. Miller & Co., No 26 Union street. [Nous le publions en anglais pour ne pas nuire à l'exactitude des termes].

CYPRESS, for General Building ... "Green"	$ 15,00 à $	20,00
"Dry"	40,00 à	75,00
HARD PINE "Green"	14,00 à	18,00
Gallery Flooring, "Worked"	30,00 à	35,00
Miscellaneous Flooring ... "Rough"	17,00 à	20,00
For Cars and Steamboats	11,00 à	35,00
Long Dimensions, Choice	20,00 à	40,00
Decks and Stowage for S. America	12,00 à	16,00
Mast-sticks, each	80,00 à	125,00
Top	13,00 à	24,00
Gallant	3,00 à	10,00
Spars and Yards	20,00 à	40,00
WHITE OAK, Flitch—36 to 70 feet long, very wide, good quality	35,00 à	40,00
Same—15 to 20 feet, very wide, Butt-cuts	30,00 à	35,00
Square-edged, Cut to Order and Choice	35,00 à	50,00
BLACK WALNUT, Counter Tops	100,00 à	$150,00
1st and 2nd, Strictly Culled	60,00 à	80,00
Random Lots and Culls	10,00 à	20,00
POPULAR, Choice to order	25,30 à	30,00
Merchantable, Random Lots	10,00 à	16,00
ASH, Choice, 12 and up, wide thick and long	25,00 à	35,00
Common	10,00 à	15,00
COTTON WOOD, and general Sap and Box Lumber	8,00 à	10,00

Timber and Saw-logs are in better supply.

We quote—Best Louisiana Swamp:

CYPRESS, Saw-logs, ₱ M ft (Scribner's Rule)	6,00 à	10,00
HARD PINE " "	5,00 à	7,00
SWAMP PINE " "	3,50 à	7,50
WHITE OAK " "	10,00 à	15,00
BLACK WALNUT "	15,00 à	25,00
COTTON WOOD and other Common Saw Logs	1,50 à	3,00
WANEY WALNUT, for Export, per cub. ft	30c à	40c
SQUARE EDGED WHITE OAK, for export, per cub ft	18c à	20c

Mahogany and Cedar for Cigar Box manufacture has been received largely, but the demand continues fair. We recommend shippers to send better logs, and they will find ready sale at remunerative prices.

We quote:

MAHOGANY. five to eight cents per sup feet. *CEDAR*, five to eight cents for well-cured, sound and high color.

White Oak staves are coming in freely, lower prices are looked for; shippers should be very prudent. We recommend the manufacture of

6 in. Extra Pipe Staves and quote	$130,00 à $140,00	₱ M
48 in. Rhein	80,00 à 90,00	"
40 " Clarets	70,00 à 75,00	"

NOTES—"F. O. B. Cars or Steamboat, or anchorage, Mississippi Sound.

F. O. B. New Orleans.

On landing, New Orleans.

In raft at New Orleans.

OS. MARKEY, NEW BASIN

	per m feet
Framing Lumber cut to sizes, Pine $15 à	16 00
Promiscuous Scantling	12 00
Tongue and Grooved Pine Flooring, 1 1/4	$22 50 à 25 00
" " Pine Ceiling, 5/8 $14 00 à	15 00
Gallery Flooring, Pine, 1 1/4	$32 50
" Cypress 1 1/4	$40 00
" Cypress, cut to lengths	$45 00
Weather Boards, Pine, rough	$15 00
" " Cypress	$25 00
" " Pine dressed	$16 à 18 00
" " Cypress dressed	$30 00
Dressed Shelving, Pine	$30 00
" " Cypress	$30 à 35 00
Dressed Base Boards, Pine	$30 00
" " Cypress	$30 00
Cypress Shingles, 20 inch	$4 25 @ $4 50
Plastering Laths	$1 75
Wharf Timber, per running foot	10c

SASH AND BLINDS.

Size of lights.	Thickness of sash.	Size of 2 light wind'ws, width, h'ght.	Price of each per pair. plain, gl'sd.	Price of blinds per pair. or sig tion'ry
8x10	1 1/4	2. 6 1/2 5.10	.35	$1.30 $1.35
10x12	1 1/4	2.10 1/2 4. 6	.50	1.55 1.90
10x14	1 1/4	2.10 1/2 5. 2 1/2	.55	1.90 2.15

(Préalables en haut de colonne:)

Size	Thick.		Plain.	Half Moulded.	Full Moulded.
2.10x7.0	1 1/4		$2,05	$2,50	$2,85
3. 0x7.0	1 1/4		2,10	2,70	3,15
3. 0x7.6	1 1/4		2,45	2,95	3,15
2.10x7.6	1 1/4		2,25	2,70	3,15
3. 0x7.0	1 1/4		.....	2,80	3,40
3. 0x7.6	1 1/4		.....	3,05	3,40
3. 6x8.0	1 1/4		.....		

All Sash made plain. For Sash Checked and Hung add 20 cents per pair. All Blinds made Half Rolling, except otherwise ordered, and 1 1/4 inches longer than Sash.

LUMBER.—YARD PRICES.

We quote:

	Per M feet
Yellow pine for building Furnished to Sizes up to 6x8 32 feet long	13 00@14 00
Do do over 6x8 and 32 feet long, special rates.	
Boards, 1, 1 1/4 and 1 1/2, 12 month	[illegible] 16 00
Shelving	[illegible]
Weather board, rough	[illegible]
Flooring, dressed 1 1/4 month	[illegible]
" " " clear	[illegible]
" " " Gallery	[illegible]
" " 1 1/4 moreen	[illegible]
Ceiling	[illegible]
" " " clear face	[illegible]
Shelving dressed both sides	[illegible]
Base " one side	[illegible]
Cypress.	
Sills, fence posts, Sleepers, etc	[illegible]
Boards 1, 1 1/4, 1 1/2 & 2 inch, prime seasoned	[illegible]
Do do choice	[illegible]
Shingles	
" 20 inch, clear	4 00@4 25
" " merch	[illegible]
Plastering laths	[illegible]

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Alfred, Bettis & Co, 131 rue Baronne:

Chevaux communs	$ 50	à	$ 90
Bons chevaux de trait	90	à	130
Chevaux de monture et de voiture	125	à	200
Mulets petits et communs	75	à	105
Mulets pour rizières	100	à	135
Mulets, qualité moyenne	125	à	155
Bons mulets pour habitations	150	à	175
Mulets de choix pour ville et charrois de charbon	160	à	185

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivé.	Vendu.	Stock
Bœufs du Texas	191	141	308
Veaux	82	158	73
Cochons	—	36	118
Moutons	—	—	—
Vaches à lait	—	—	—

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute	5 @ 5 1/2
do 1re qualité	4 @ 4 1/2
do 2e do	4 @ 3 1/2
do 3e do	— @ 2 1/2
Bœufs du Texas, choix, par tête	$ — 25 @ 30
do 1re qualité	$18 @ 24
do 2e do	$12 @ 17
do 3e do	$— @ 11
Cochons, 1re qualité, par lb brute	4 @ 5 1/2
do 2e do	3 1/2 @ 4
do 3e do	2 1/2 @ 3
Moutons, 1re qual, par tête	$ 4 50 @ 5 00
do 2e do	$ 2 50 @ 3 50
do 3e do	$ 2 00 @ —
Vaches laitières, 1re qualité par tête	$70 00 @ 80 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$55 00 @ 65 00
Vaches du Texas avec veaux	$— @ —
Veaux, 1re qualité ₱ tête	$ 8 00 @ 9 00
do 2e	$ 5 00 @ 7 00
Génisses d'un an, 1re qualité, ₱ tête	$11 00 @ 12 00
Génisses d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00 @ 10 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 20 MAI 1880

Cincinnati....CHAS. MORGAN, à 5 P. M.
Greenville....J. M. WHITE, à 5 P. M.
Haut du fleuve....CLARA S., à 11 A. M.
Bas du Fleuve....EMMA IRVINE, à 11 A. M.
Port Eads....MARTHA, à 11 A. M.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI 19 MAI 1880.

EXPEDIES EN DOUANE.

Goëlette John Atwood, Clark, Ile Ruatan.
Steamship Morgan, Staples, Key West via Cedar Keys.
Navire Northampton, Murphy, Liverpool.
Barque (norv.) Excelsior, Hansen, Cork.
Barque (norv.) Mathilde, Clausen, Cork.
Goëlette Vernal, Hustermann, Kingston, J. (sur lest)

ARRIVES.

Steamship (ang) Jamaican, Winder, Liverpool via les Indes Occidentales et les Ports Mexicains
Steamship (esp) Guillermo, Luzanaga, Matanzas
Steamship (esp) Yrurac Bat, Ucarte, Havane
Brick (améric) Raven, Nash, Havane
Barque (autr) Tri Sina, Pauer, St Nazaire
Barque (esp) Eufina, Math, Havane
Goëlette Silver Wing, Nielson, Minatitlan

BATEAUX A VAPEUR.

Grand Lake No 2, Kimball, de St-Louis avec 5 barges.
Ashland, Scovell, de Shreveport
J M White, Holmes, de Argyle
Au Nouveau Bassin
Georgia Money, Weaver, de Mobile

EXPORTATIONS.

ILE RUATAN—par goëlette John Atwood: 10 barils farine, 8 barils porc, 3 barils riz, 1 baril haricots, 2000 pieds bois, 2500 bardeaux.

KEY WEST VIA CEDAR KEYS—par steamship Morgan. Key West: 901 barils farine, 100 sacs maïs, 1200 sacs farine, 1480 sacs maïs, 152 tierçons jambons, 60 tierçons lard, 25 barils bœuf, 6 barils térébenthine—Cedar Keys, 250 barils farine, 400 sacs maïs, 50 tierçons jambons, 90 tierçons lard, 500 caisses et divers.

HAVRE—par navire Northampton, 4066 balles coton, 44 balles mousse, 3240 merrains.

CORK—par barque Excelsior, 6800 sacs tourteaux.

CORK—par barque Mathilde, 5718 sacs tourteaux.

IMPORTATIONS.

GLASGOW—par steamship Batesbire, 1600 tonnes charbon de fer, 100 barriques bière en bouteilles.

Arrivages de Produits.

ST. LOUIS—par steamer Grand Lake No 2, 157,957 boisseaux maïs en grenier, 3500 sacs tourteaux et fret assorti.

MOBILE—par steamship Georgia Money, 3 balles coton, 48 sacs graines coton, 3 [illegible] brut.

SHREVEPORT—par steamer Ashland—1637 balles coton, 773 sacs tourteaux, 647 barils huile.

ARGYLE—par steamer J M White—385 balles coton, 1797 sacs graines coton, 2456 sacs tourteaux.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY.... 11 boucauts sucre, 100 sacs riz brut.

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD.. 109 balles coton.

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R. 66 balles coton.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK

Steamship Louisiana, Gager......parti 15 mai
Steamship Algiers, Hawthorn......parti 15 mai
Barque Chas Platt, Sharp......expédiée 2 mai
Goëlette J D Robinson, G'over, en charge 1 mai

BALTIMORE

Steamship Tweed, Willies......parti 13 mai

PHILADELPHIE

Goëlette T J Colling, Townsend, expédiée 20 avril

ROCKPORT, ME

Goëlette Almeda Willey, Willey......partie 4 mai

BOSTON

Barque Yarmouth, Hilton......partie 2x avril

BATH, ME

Navire Prussia, McLean......parti 1er mai
Barque Adelaide Morris Tukey......partie 24 avril
Navire Scotia, Balmon......parti 11 mai

LIVERPOOL

Steamship Palmas, Ellis, en chargement 25 avril
Steamship Historian, Lang......parti 15 mai
Barque Caramjah, Jones......partie 14 mars
Barque Kathinka, Rossine......partie 27 mars
Barque San Fernando, Guesala......partie 24 janv

DEAL

Barque Alfa, Malmsteta......partie 7 avril

QUEENSTOWN

Barque Leader, Partridge......parti 18 mars

PLYMOUTH

Barque Alsey, Bowden......partie 26 avril

CUXHAVEN

Barque Shaldy, Crosby......partie 25 avril

HAVRE

Navire Eliza A Kenny, Winchester, exped 1 mai
Barque Cassa, Terentgui......partie 14 mars

ROUEN

Barque Adèle H Cann, Jenkins......partie 20 avril
Barque Courrier du Pacifique......partie 24 jan

BAYONNE

Barque A E Botsford, Atkinson......partie 19 mars

MARSEILLE

Barque Giuseppe Lanata, Frassinetti, partie 4 mai
Barque Erna, Ashjornsen......partie 27 jan
Brick Aurora, Adorno......parti 24 avril

GENES

Barque Samuel, Flaagstad......partie 8 avril

BREME

Navire Doris, Herbeth......parti 8 avril
Barque D H Watjen, Doetien......parti 14 avril

MATANZAS

Barque Cassa, Terentgui......partie 25 avril

GRANGEMOUTH

Barque City of St Asaph, Williams, partie 22 mars

HAVANE

Barque Amigos, Tillaria......partie 12 avril

MEDAILLES

Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitter est spécialement propre à l'usage des familles.

ALPH. WALZ,

26 RUE CONTI,

PROPRIETAIRE et FABRICANT

26ov—1an—Dly

B[illegible]

DU[illegible]

Prop[illegible]

NOUV[illegible]

VENDI[illegible]

Entered [illegible] New O[illegible] Class M[illegible]

VENTES A[illegible]

Par Stern & [illegible] tes, souliers et [illegible]

Une jolie [illegible] District a v[illegible] ce de M. E. B[illegible] pieds de façad[illegible] rue Esplan[illegible] ques conseils p[illegible] alcoves et [illegible] en parfait état [illegible] que de [illegible] large li[illegible] informat[illegible] plans exposes a[illegible]

Délicieuse[illegible] MM. Hoy & [illegible] [illegible]

L'affaire [illegible]

Voilà près [illegible] mocrates ont [illegible] des Etats-U[illegible] neur Kellogg [illegible] est auguste [illegible] l'aveu de tou[illegible] dre droit. [illegible] démocrate [illegible] pour réparer [illegible] par la majo[illegible] dont Sénat. [illegible] ceux n'y eus[illegible] et ils eussent [illegible] égard pour la [illegible] qui n'eût pas [illegible] ger que celui [illegible]

Nous comp[illegible] n'aient pas [illegible] laquelle les [illegible] Kellogg. Qu[illegible] les traditions [illegible] semble que [illegible] cessaires pour [illegible] tion, sans qu'[illegible] jorité trop de [illegible] de sa force.

Le débat es[illegible] maintien de [illegible] le respect de l[illegible] et l'admission [illegible] cision judici[illegible] ou à appel [illegible]

Les sénateurs [illegible] cette thèse p[illegible] réplique et il[illegible] l'admission d[illegible] montagne de [illegible] fondamentau[illegible] et politique d[illegible] quelles il était [illegible] Ce sont deux [illegible] tiques qui [illegible] d'information [illegible] pour l'aven[illegible]

La grande [illegible] invoquée à l'[illegible] vant laquelle [illegible] compétent po[illegible] gislature léga[illegible] traînerait pas [illegible] tutions des E[illegible] traire qui per[illegible] parti d'excu[illegible] mettre des [illegible] composition d[illegible]

Les faits, [illegible] de douteux [illegible] Liverpool, n'a[illegible] verneur [illegible] tion au Sénat [illegible] dissolution et [illegible] ses membres [illegible] a reconnu [illegible] mais été assez [illegible] l'Etat. Dép[illegible] latures d'[illegible] constituante [illegible] té contre le m[illegible] nat, et solen[illegible] juge Spofford [illegible] Louisiane.

En présence [illegible] cette volonté [illegible] nom de l'Etat [illegible] cratique exige[illegible] nat s'inclinât [illegible] choses qui d[illegible] Louisiane de [illegible] représentation [illegible] sez longtemps [illegible] injustement, [illegible] ses droits, [illegible] d'attendre qu'[illegible] au Sénat [illegible] il a été améri[illegible]

Nous avons [illegible] de voir les de[illegible] de la Caroline [illegible] et Butler, pren[illegible] bat et opposer [illegible] Matt Carpenter [illegible] la pitoyable th[illegible] droit impresc[illegible] d'être représen[illegible] son choix. M[illegible] la Caroline du [illegible] cette discussio[illegible] de sa sœur en [illegible]

Nous avons [illegible] de la part de [illegible] crates, un ma[illegible] 1877 l'admissi[illegible] du général But[illegible] mais l'attitude [illegible] Etat fournit u[illegible] allégué qu'un [illegible] Le sénateur G[illegible] vient de donne[illegible] opposé à l'exp[illegible] espérons qu'il [illegible] teur qui aura [illegible] devoir dans un[illegible]

On ne saura[illegible] vote, à moins [illegible] démocrates ne [illegible] républicains, [illegible] arriver ainsi à [illegible] le cas, le sénat[illegible] quer un vote d'[illegible] lègues à se pro[illegible] siane et l'Unio[illegible] quels sont les [illegible] refusent à un [illegible] tation et qui [illegible] droit, un Kellog[illegible] compromettre [illegible] l'existence d'un[illegible] dans la haute [illegible]

M. Philip W[illegible] à bon marché po[illegible] lents pianos Pleye[illegible] Il appelle aussi [illegible] nos Chickering. M[illegible] tit comme résistan[illegible] notre climat. M[illegible] ayant besoin de p[illegible] sortiment.

Pour l'oreille[illegible] pour sommiers [illegible] plumes, allez au [illegible] bard, au coin d[illegible] dido.

TRAVAUX A[illegible] FRANÇAISE—O[illegible] secrétaire que [illegible] gues chez le pr[illegible] pour des travau[illegible] chissage à faire [illegible] la Société fran[illegible]